

Gouvernement de l'Algérie

Les Agences des Nations Unies en collaboration avec la Wilaya d'Adrar, des entreprises publiques et des coopérations partenaires

Daïra de Charouine: Appui au renforcement des capacités locales pour un développement durable

Description sommaire

Le projet de développement local dans la daïra de Charouine vise à appuyer les autorités locales et aider les populations locales à renforcer leurs capacités et à mieux gérer leur propre développement. Il s'appuie sur les résultats de l'expérience du projet «Développement Communautaire dans le Sud» conduit à Ouled Said, dans la daïra voisine de Timimoun.

Les apports du projet, d'une durée de deux ans et demi, consisteront essentiellement en de l'expertise, de la sensibilisation, de la formation des acteurs locaux, de l'appui institutionnel et organisationnel ainsi que de la dotation en quelques équipements. Le projet facilitera également la création de partenariats avec des entreprises nationales et des coopérations internationales au profit du développement local de la daïra.

Juillet 2005

PAGE DE SIGNATURE

Pays : ALGERIE

Effets escomptés : Décentralisation, gouvernance locale et développement rural.

Produit escompté: Décentralisation, gouvernance locale et développement rural et urbain.

Partenaires chargés de la mise en œuvre : Ministère de l'Intérieur et des collectivités locales, la wilaya d'Adrar et le système des Nations Unies (PNUD, FNUAP, UNICEF)

Période du programme : 2005/2008	Budget : 688.000 US \$
Composante du programme : Décentralisation, gouvernance locale et développement rural et urbain.	Frais de service
	généraux de gestion : 6.000 US \$
	Budget total : 694.000 US \$
Titre du projet : Daïra de Charouine: Appui au renforcement des capacités locales pour un développement durable	Ressources allouées :
Numéro de projet :	• Gouvernement (C/S): 200.000US \$
Durée du projet : 2 ans et demi	• PNUD : 200.000 US \$
Modalité de gestion : NEX	• FNUAP: 100.000 US \$
	• UNICEF: 188.000 US \$

Approuvé par le Gouvernement :

Directeur des Affaires Economiques
et Financieres Internationales

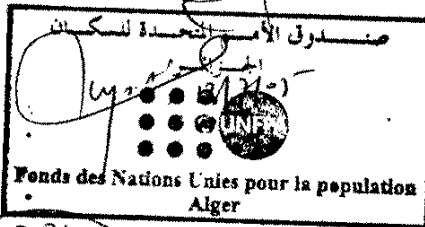
11 JUL 2005

Rachid BELADEHANE

Approuvé par le PNUD :

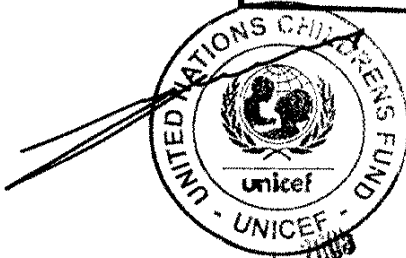
Approuvé par le FNUAP :

Approuvé par l'UNICEF :



13 JUL 2005

Marc Destanne de Bernis
Représentant Résident



Section I. Élaboration de la description narrative

Partie I. Analyse de la situation

Malgré les grandes potentialités locales et les richesses humaines, culturelles et naturelles que possèdent les régions du sud algérien, la carte de la pauvreté, élaborée en octobre 2000, dans le cadre de la première Conférence Nationale de la Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion, a mis en évidence l'existence de zones fragiles et déshéritées.

La daïra de Charouine, dont 50 % du territoire est occupé par l'erg, est l'une des 11 dairate de la wilaya d'Adrar. Cette daïra qui regroupe 30.000 âmes, sur 3 communes, dans lesquelles se répartissent 37 Ksour, a été identifiée comme étant une zone particulièrement pauvre qui souffre principalement des contraintes suivantes :

1. Enclavement et ensablement;
2. Chômage et manque d'accès aux services de bases (logement/santé/éducation) ;
3. Forte sollicitation d'un écosystème fragile;
4. Faible mobilisation et organisation des populations locales.

L'indice global de pauvreté déterminé, dans la carte de la pauvreté, sur la base des 18 indicateurs, fournis par l'Office National des Statistiques et différents Ministères et de 4 indices synthétiques (que sont l'éducation, la santé, le logement, ainsi que le ratio de richesse des communes), ont mis en relief la situation défavorable de la daïra de Charouine:

- Le taux de mortalité infantile dans cette commune est de 79 %.
- Le nombre de salles de soin demandé est de 21 salles de soin soit 57% des Ksour non couverts. Il existe 12 non équipées.
- Le taux de branchement des foyers à l'AEP est de 4% et de 1% à l'assainissement.
- Le taux d'analphabétisme féminin est de l'ordre de 94% et le taux de leur scolarisation est de 16%.
- Le ratio de richesse des communes de cette daïra situe ces dernières dans la catégorie des communes ne disposant que de faibles capacités pour leur développement.

A l'échelon des 1541 communes du pays, cet indice global de pauvreté situe les communes de la daïra de Charouine (Charouine, Ouled Aïssa et Talmine) dans la classe la plus défavorable.

Le gouvernement algérien, dans le cadre de sa stratégie de développement durable, mène des efforts importants pour assurer un développement harmonieux de l'ensemble du pays. Compte tenu des difficultés particulières rencontrées par des collectivités locales telles que celle de Charouine, il est nécessaire d'appuyer les stratégies de développement locales appropriées qui permettent à ces communautés d'être pleinement intégrées à l'élan national de développement et de bénéficier des fruits de la croissance sur une base durable.

Les autorités locales, aussi bien au niveau de la Wilaya qu'au niveau de la daïra, sont pleinement conscientes des enjeux et entièrement mobilisées pour la mise en œuvre de stratégies locales de développement efficaces. Elles ont demandé l'appui du système des Nations Unies à cet effet.

Partie II. Stratégie

Le présent projet découle de l'analyse des quatre indices de la carte de la pauvreté concernant la daïra de Charouine (octobre 2000) ainsi que des leçons tirées de l'expérience du projet «Développement communautaire dans le sud», conduit à Ouled Saïd, dans la daïra voisine de Timimoun, en étroite coopération entre la wilaya d'Adrar et les Agences des Nations Unies (PNUD, UNICEF et FNUAP).

Le projet pilote «Développement communautaire dans le Sud», a permis de montrer l'intérêt de la mise en place de mécanismes de gestion participative où la population est au centre des activités. Les apports du projet au profit de la collectivité, au travers à la fois du renforcement des associations locales et de celui des autorités communales, ont permis de mieux définir et appuyer la réponse à apporter aux besoins essentiels et de stimuler la mobilisation de la communauté pour son propre développement. Le projet a permis de sensibiliser, de former et de mobiliser la population de la commune d'Ouled Saïd autour d'activités opérationnelles, leurs permettant ainsi d'acquérir une première expérience de gestion d'un projet de développement communautaire. Sur la base de ces résultats, les autorités locales de la Wilaya, ont fortement souhaité l'élargissement de ce type de projet à une daïra complète.

Dans ce contexte, le projet Charouine, développé sur l'ensemble de la daïra, visera à appuyer les efforts locaux pour le développement, en renforçant la capacité des acteurs locaux dans la définition et la mise en œuvre de leur développement. Les activités du projet se concentreront sur trois priorités préalablement identifiées avec les autorités locales et la population :

1. Le désenclavement de la région;
2. L'amélioration de l'accès aux services de base et de leur qualité;
3. L'amélioration et la création d'opportunités économiques durables.

Le projet vise ainsi à appuyer et à aider les populations à améliorer leurs conditions de vie en leur apportant les outils nécessaires pour être pleinement actrices de leur propre développement. L'essentiel des activités conduites directement par le système des Nations Unies consistent en des services de conseils et des actions de formation et sensibilisation préparant les acteurs locaux à tirer un profit maximal tant des ressources locales que des ressources mises à leur disposition par les partenaires du projet. Au terme du projet, la collectivité maîtrisera mieux son développement et aura mis en place des mécanismes durables pour l'amélioration progressive de sa qualité de vie.

Au début de la mise en œuvre du projet, une enquête statistique sera conduite au niveau de la daïra, afin d'évaluer le niveau d'organisation de la population ainsi que le niveau de satisfaction des principaux éléments du développement humain, particulièrement en terme d'accès aux services de base, d'emploi et de revenu. Une enquête similaire sera conduite à la fin du projet afin d'évaluer de manière rigoureuse les résultats obtenus.

* Une double approche stratégique structure la démarche globale du projet:

1. La pleine implication et leur responsabilisation dans toutes les phases du projet des acteurs locaux par le renforcement de leurs capacités

Les acteurs locaux, qu'il s'agisse des autorités de la daïra ou de la population au travers de ses associations, seront pleinement impliqués dans la définition, le montage, la gestion et à l'orientation du projet. Le projet permettra cette responsabilisation grâce à la formation de cadres à la gestion de projets, le développement de la capacité des associations, la mise en place de mécanismes participatifs de suivi et d'évaluation et le renforcement des partenariats entre les autorités locales et les associations communautaires.

Le projet permettra de renforcer les capacités de gestion des élus locaux et de l'administration locale. Il s'agira également de mettre en place un réseau d'échange dynamique qui permettra de renforcer le dialogue entre les collectivités locales et la population, d'établir une meilleure écoute de la population afin de mieux identifier les besoins de développement tout en permettant une utilisation rationnelle des ressources locales disponibles pour assurer la pérennité des actions conduites par le projet.

Une attention particulière sera donnée aux actions menées auprès de catégories particulières, telles que les femmes et les jeunes, afin d'appuyer le renforcement de leur participation aux mécanismes locaux de gestion du développement et d'assurer que leurs besoins propres soient effectivement pris en compte.

2. Le renforcement de partenariats avec les partenaires de coopération

Le projet facilitera l'accès de la daïra à des ressources de coopération technique ou d'investissement provenant d'autres partenaires, notamment des entreprises publiques nationales, d'autres agences des Nations Unies ou des coopérations internationales. Le système des Nations Unies aidera à la promotion des projets de la daïra auprès d'autres partenaires et facilitera, en tant que de besoin, la mise en œuvre de partenariats de développement entre ces partenaires et la daïra.

Partie III. Arrangements de gestion

Le projet sera mis en œuvre selon la modalité d'exécution nationale (NEX). Le Ministère de l'Intérieur, au travers du Wali d'Adrar sera l'agence d'exécution du projet. Le Directeur National du Projet (DNP), sera basé à Charouine. Les activités du projet seront mises en œuvre par le DNP, sous la coordination générale du Wali.

Un Comité de pilotage du projet au niveau central, comprenant l'Agence d'exécution, le Ministère des Affaires Etrangères, les autres institutions nationales concernées et les Agences des Nations Unies, sera mis en place.

Il sera également mis en place au niveau de la daïra et de chaque commune un mécanisme de coordination rassemblant les élus locaux et les représentants des associations locales. L'ensemble des moyens mis dans le projet «Développement communautaire dans le Sud » seront mis à la disposition du nouveau projet.

*Le projet fera l'objet d'un rapport d'avancement annuel, soumis par le DNP au comité de pilotage, ainsi que d'une évaluation finale.

Partie IV. Contexte juridique

Le projet sera exécuté conformément aux accords conclus entre les différentes institutions partenaires et le gouvernement algérien.

CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES DU PROJET

Effets escompté tel qu'il est annoncé dans le Cadre des résultats du pays : Décentralisation, gouvernance locale et développement rural.

Indicateur d'effet tel qu'il est énoncé dans le Cadre des résultats et des ressources du programme : Capacités et partenariats des acteurs locaux renforcés en matière de formulation de stratégies, provision de services et gestion des ressources

Ligne de service du CCP : Réformes économiques et gouvernance

Stratégie de partenariat : Le système des Nations Unies assurera une dynamique de concertation et de collaboration étroites avec les institutions nationales, la wilaya d'Adrar, les entreprises publiques et les coopérations partenaires.

Titre et numéro de projet : Daïra de Charouine : appui au renforcement des capacités pour un développement local durable.

Produits prévus	Activités prévues	Apports			PARTENAIRES
		PNUD	UNFPA	UNICEF	
1. Les capacités des acteurs locaux sont renforcées	Organiser des formations sur le montage et la gestion de projets au profit des associations.	Experts nationaux/ Frais de voyage (21.000)			Prise en charge des participants/Dépliants/
	Organiser des ateliers de formation et séminaires sur le développement humain et les OMD	Consultants/ Frais de voyage (20.000)			Prise en charge des participants/Traduction / Brochures/ Reportage
	Organiser des formations au profit des femmes et associations féminines; appuyer la création d'ateliers de travail	Consultants nationaux/ Frais de voyage (10.000)	Financement d'une étude sur la situation de la femme et son rôle dans la société (avec l'université d'Adrar) (20.000)		Equipements/Prise en charge des participants/Traduction / Brochures
	Organiser des formations au profit des cadres des collectivités locales.	Consultants nationaux/ Frais de voyage(40.000)			Prise en charge des participants/Traduction
Organiser des formations aux corps enseignants et aux gestionnaires et renforcer les structures d'éducation/ Créer des concours sportifs et financer des projets associatifs.	consultants nationaux (38.000)		Kit récréatifs et kits scolaires (9000)	Equipements/Prise en charge des participants/ Brochures/Prix/ Frais de voyage	

	Améliorer la situation nutritionnelle des enfants scolarisés par la fourniture de plats à base de soja			Unité de transformation du soja en lait et autres plats et livraisons aux cantines (142.000) Formation au fonctionnement de l'unité et cuisine à base de soja (10.000) Fonds de roulement matières premières (15.000)	Prise en charge de la formation et promotion du soja et animation centre par ONCG Prise en charge structure Unité et aménagements (220 m²) par la collectivité
	Mise en place de la cellule locale	Véhicule/ Equipements/ gestion administrative (135.000) Consultants nationaux (15.000)	Participation aux frais de gestion administrative (10.000)	Participation aux frais de gestion administrative (10.000)	Bien immobilier
	Réaliser les infrastructures de base (AEP/pompes à essence, boulangerie, taxiphone, forages, etc.) et réaliser une étude sur l'assainissement				
	Organiser des formations aux personnels de santé et installer les équipements de salles de soins.	Experts/ Frais de voyages (3.000)	Equipements médicaux pour 6 salles de soins / centres de santé (12.000) Formation d'accoucheuses rurales (20.000)		Prestation de service /Entreprises Main d'œuvre/Investisseur/ Fonds micro crédits
	Organiser des séminaires et des campagnes de sensibilisation sur les maladies tropicales, Sida et sur la contraception / Réaliser une carte épidémiologique.	Experts/ Frais de voyages (15.000)	(contribution à l'atelier sur les moyens de lutte contre les maladies tropicales et MST/Sida + confection d'une carte sanitaire et épidémiologique pour la région (20.000) Prévention des MST en milieu universitaire à Adrar (avec l'ONG FOREM) (18.000)		Equipements/Prise en charge des participants/Dépliants/
					Prise en charge des participants/Traduction / Brochures/ Reportage
2.L'accessibilité et la qualité des services de base est renforcée					

3. De nouvelles opportunités en matière de moyens d'existence durable sont créés	Participer à la foire de la production nationale et à la foire d'Alger.	Consultants/ Frais de voyages (9.000)			Frais de voyage des participants et fret.
	Elaborer la carte de la daira ; Elaborer la carte hydrogéologique ; Réaliser des études sur l'ensablement et sur les périmètres de mise en valeur potentiels dans la région.	Consultants et experts nationaux (5.000)			Prise en charge des experts
	Accompagner les agriculteurs on PNDA et dispositifs d'aide de l'Etat	Consultant national (2.500)			Prise en charge des experts
	Mise en place de la culture de soja (20 ha)			Accompagnement (2.000)	Investissement d'irrigation et frais de culture pour 20 ha par Wilaya (25 000)
	Organiser des séminaires nationaux sur la commercialisation des dattes et sur l'approvisionnement des villes	Consultants nationaux et experts (5.000)			Prise en charge des participants/Traduction / Brochures/ Reportage
	Mettre en place le dispositif de micro crédit et créer une coopérative de commercialisation des dattes et distribuer le cheptel	Capital tournant (65.000)			Investisseur/Micro crédit/ANSEJ /APC
	Former les associations à la notion de l'économie solidaire.	Consultants nationaux (2.500)			Prise en charge des consultants
	Elaborer des brochures et des guides touristiques.	Consultants (6.000)			Prise en charge des experts/Brochures/Traduction/ Impression
	Organiser des chantiers de volontariat et restaurer des Ksour.	Restauration (18.000)			Prise en charge des volontaires/ Equipements/ANSEJ/E ntreprises/Matériaux
	TOTAL	400.000	100.000	188.000	

CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES DU PROJET

Effets escompté tel qu'il est annoncé dans le Cadre des résultats du pays : Décentralisation, gouvernance locale et développement rural.		
Indicateur d'effet tel qu'il est énoncé dans le Cadre des résultats et des ressources du programme : Capacités et partenariats des acteurs locaux renforcés en matière de formulation de stratégies, provision de services et gestion des ressources		
Ligne de service du CCP : Réformes économiques et gouvernance		
Stratégie de partenariat : Le système des Nations Unies assurera une dynamique de concertation et de collaboration étroites avec les institutions nationales, la wilaya d'Adrar, les entreprises publiques et les coopérations partenaires.		
Titre et numéro de projet : Daira de Charouine : appui au renforcement des capacités pour un développement local durable.		
Produits prévus	Activités prévues	Apports
1. Les capacités des acteurs locaux sont renforcées	Organiser des formations sur le montage et la gestion de projets au profit des associations.	SNU (dollars E.U.) Experts nationaux/ Frais de voyage (21.000)
	Organiser des ateliers de formation et séminaires sur le développement humain et les OMD	Consultants/Frais de voyage (20.000)
	Organiser des formations au profit des femmes et associations féminines; appuyer la création d'ateliers de travail	Consultants nationaux/ Frais de voyage (10.000) (20.000)
	Organiser des formations au profit des cadres des collectivités locales.	Consultants nationaux/ Frais de voyage (40.000)
	Organiser des formations aux corps enseignants et aux gestionnaires et renforcer les structures d'éducation/	consultants nationaux (38.000) Fournitures kits pédagogiques (6900)
	Améliorer la situation nutritionnelle des enfants scolarisés par la fourniture de plats à base de soja	Fonctionnement unité transformation soja (142.000 10.000 15.000)
Créer des concours sportifs et financer des projets associatifs.		Bien immobilier Formation

	Mise en place de la cellule locale	Véhicule/ Equipements/ gestion administrative (135.000) (10.000)	Bien immobilier
2. L'accessibilité et la qualité des services de base est renforcée	Réaliser les infrastructures de base (AEP/pompes à essence, boulangerie, taxiphone, forages, etc.) et réaliser une étude sur l'assainissement	Consultants nationaux (5.000)	Prestation de service /Entreprises Main d'œuvre/Investisseur/ Fonds micro-crédits
	Organiser des formations aux personnels de santé et installer les équipements de salles de soins.	Experts/ Frais de voyages (3.000) (12.000) (20.000)	Equipements/Prise en charge des participants/Dépliants/
	Organiser des séminaires et des campagnes de sensibilisation sur les maladies tropicales, Sida et sur la contraception/Réaliser une carte épidémiologique.	Experts/ Frais de voyages (15.000) (20.000) (18.000)	Prise en charge des participants/Traduction/ Brochures/ Reportage
3. De nouvelles opportunités en matière de moyens d'existence durable sont créés	Participer à la foire de la production nationale et à la foire d'Alger.	Consultants/ Frais de voyages (9.000)	Frais de voyage des participants et fret.
	Elaborer la carte de la daira ;	Consultants et experts nationaux (5.000)	Prise en charge des experts
	Elaborer la carte hydro-géologique ;		
	Réaliser des études sur l'ensablement et sur les périmètres de mise en valeur potentiels dans la région .		
	Accompagner les agriculteurs en PNDA et dispositifs d'aide de l'Etat	Consultant national (2.500)	Prise en charge des experts
	Produire localement le soja sur 20 ha	Accompagnement (2.000)	Mise en place de la culture de soja (20 ha) (25.000)
	Organiser des séminaires nationaux sur la commercialisation des dattes et sur l'approvisionnement des villes	Consultants nationaux et experts (5.000)	Prise en charge des participants /Traduction/ Brochures/ Reportage
	Mettre en place le dispositif de micro-crédit et créer une coopérative de commercialisation des dattes et distribuer le cheptel	Capital tournant (65.000)	Investisseur/Micro-crédit/ANSEJ /APC

	Former les associations à la notion de l'économie solidaire.	Consultants nationaux (2.500)	Prise en charge des consultants
	Elaborer des brochures et des guides touristiques.	Consultants (6.000)	Prise en charge des experts/ Brochures/Traduction/ Impression
	Organiser des chantiers de volontariat et restaurer des Ksour.	Restauration (18.000)	Prise en charge des volontaires/ Equipements/ANSEJ/Entreprises/Matériaux
		Total: 688.000	p.m.

United Nations Development Programme



Algeria

Gaz de France



Gaz de France

COST-SHARING AGREEMENT

"Daïra de Charouine: Appui au renforcement des capacités locales pour un développement durable"

10 September 2007

Handwritten initials: NB and DH

COST-SHARING AGREEMENT BETWEEN
THE UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)
AND
GAZ DE FRANCE

WHEREAS GAZ DE FRANCE , registered company at Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, under the registered number B 542 107 651, having its registered office located 23, rue Philibert Delorme à Paris (17^{ème}), represented by Mr Didier Holleaux, Vice President of the Exploration and Production Division of GAZ DE FRANCE, is fully empowered to act under this contract, hereafter referred to as GDF-DEP,

WHEREAS the United Nations Development Programme, hereafter referred as (UNDP),

WHEREAS UNDP and GDF-DEP have accepted to cooperate for the implementation of a project in Algeria called “Daïra de Charouine: Appui au renforcement des capacités locales pour un développement durable”

WHEREAS GDF-DEP has informed UNDP of its willingness to contribute funds to UNDP on a cost-sharing basis towards implementation of the project “Daïra de Charouine: Appui au renforcement des capacités locales pour un développement durable”

WHEREAS UNDP accepts to receive and administer the contribution for the implementation of the project,

WHEREAS the Government of Algeria has been duly informed of the contribution of the GDF-DEP to the project,

WHEREAS the “Wilaya d’Adrar“ has been designated as national executing agency of the project;

NOW THEREFORE, UNDP and GDF-DEP hereby agree as follows:

ARTICLE I. PURPOSE

1. GDF-DEP shall in accordance with the schedule of payments set out below , contribute to UNDP an amount of 190.164 US¹ dollars. The contribution shall be deposited in the bank BNA, Agence Principale 45, Rue Didouche Mourad-Alger; N° 001.00.601.310.010.020/43. Titled/: UNDP Representative US Dollars.

¹ Amount includes indirect costs of UNDP’s general management support (5%) as well as the direct costs of implementation support, which will be charged based on actual cost of inputs currently estimated not to exceed 2% of total

Schedule of payments

Amount US dollars

60 Days after Signature of Contract	101 124
1 March 2008	89 040

The value of the payment, if made in a currency other than United States dollars, shall be determined by applying the United Nations operational rate of exchange in effect on the date of payment. Should there be a change in the United Nations operational rate of exchange prior to the full utilization by the UNDP of the payment, the value of the balance of funds still held at that time will be adjusted accordingly. If, in such a case, a loss in the value of the balance of funds is recorded, UNDP shall inform the Donor with a view to determining whether any further financing could be provided by the Donor. Should such further financing not be available, the assistance to be provided to the program/project may be reduced, suspended or terminated by UNDP.

2. The above mentioned schedule of payments takes into account the requirement that the payments shall be made in advance of the execution/implementation of planned activities. It may be amended to be consistent with the progress of project delivery.

This schedule of payments may be modified on joint agreement between the parties in order to take into account the progress made in the Project's achievement.

Notwithstanding paragraph 2 hereinbefore and paragraphs 2 and 3 of Article II, GDF-DEP's commitment is restricted to the financial contribution set forth in Article I.

3. UNDP shall receive and administer the payment in accordance with the regulations, rules and directives of UNDP.

4. All financial accounts and statements shall be expressed in United States dollars.

ARTICLE II. UTILIZATION OF THE CONTRIBUTION

1. The implementation of the activities and responsibilities of UNDP shall start upon receipt of the first amount of GDF-DEP's contribution, according to the schedule of payment as set out in Article I, paragraph 1, above².

2. If unforeseen increases in expenditures or commitments are expected or realized (whether owing to inflationary factors, fluctuation in exchange rates or unforeseen contingencies), UNDP shall submit to GDF-DEP on a timely basis a supplementary estimate showing the further financing that will be necessary. Without being considered as a commitment, GDF-DEP shall use its best endeavors to obtain the additional funds required.

3. If the payments referred to in Article I, paragraph 1, above are not received in accordance with the payment schedule, or if the additional financing required in accordance with paragraph 2 above is not forthcoming from GDF-DEP or other sources, the assistance to be provided to project under this Agreement may be reduced, suspended or terminated by UNDP.

² The activities supported by GDF-DEP and the associated funding are presented in Annexe 1.

DA
NB

4. Any interest income attributable to the contribution shall be credited to UNDP Account and assigned to the Project's implementation and/or any other activity agreed between GDF-DEP and UNDP.

ARTICLE III. ADMINISTRATION AND REPORTING

1. Project management and expenditures shall be governed by the regulations, rules and directives of UNDP and, where applicable, the regulations, rules and directives of the Executing Agency.

2. UNDP headquarters and country office shall provide to GDF-DEP all of the following reports prepared in accordance with UNDP accounting and reporting procedures.

2.1- For Agreement of more than one year:

(a) From the country office (or relevant unit at headquarters in the case of regional and global projects) every year, the status of project progress for the duration of the Agreement, as well as the latest available approved budget.

(b) From UNDP Bureau of Management/Comptroller's Division, an annual financial statement certified by the Comptroller as of 31 December every year to be submitted no later than 30 June of the following year.

(c) From the country office (or relevant unit at headquarters in the case of regional and global projects) within six months after the date of completion or termination of the Agreement, a final report summarizing project activities and impact of the activities as well as provisional financial data.

(d) From UNDP Bureau of Management/Comptroller's Division, upon Project's completion a financial statement certified by the Comptroller to be submitted no later than 30 June of the year following the financial closing of the Project.

3. If special circumstances so require, UNDP may provide more frequent reporting at the expense of GDF-DEP. The specific nature and frequency of this reporting shall be specified in an annexe of the Agreement.

4. UNDP shall give due notification of any meetings or missions during and at the completion of the project. GDF-DEP shall be invited to participate in such meetings or missions in accordance with UNDP's policies and procedures. The costs for the GDF-DEP participation shall be born by GDF-DEP³.

ARTICLE IV. ADMINISTRATIVE AND SUPPORT SERVICES

1. In accordance with the decisions and directives of UNDP's Executive Board, the contribution shall be charged at 5% cost recovery for the provision of General Management Support (GMS) by UNDP headquarters and country offices.

³ Annexe 2 reflects the authorisation given by GDF-DEP to selected persons to follow the various aspects of this Agreement. The list of authorisation persons can be up-dated by GDF-DEP when necessary.

AP
DH
NB

2.The aggregate of the amounts budgeted for the project, together with the estimated costs of reimbursement of related support services, shall not exceed the total resources available to the project under this Agreement as well as funds which may be available to the project for project costs and for support costs under other sources of financing.

ARTICLE V. EQUIPMENT

Ownership of equipment, supplies and other properties financed from the contribution shall vest in UNDP. Matters relating to the transfer of ownership by UNDP shall be determined in accordance with the relevant policies and procedures of UNDP.

ARTICLE VI. AUDITING

The contribution shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures provided for in the financial regulations, rules and directives of UNDP. Should an Audit Report of the Board of Auditors of UNDP to its governing body contain observations relevant to the contributions, such information shall be made available to GDF-DEP.

ARTICLE VII. ADVERTISEMENT OF THE CONTRIBUTION

1.GDF-DEP shall not use the UNDP name or emblem, or any abbreviation thereof, in connection with its business or otherwise without the express prior written approval of UNDP in each case. In no event will authorization be granted for commercial purposes, or for use in any manner that suggests an endorsement by UNDP of GDF-DEP , its products or services.

2.GDF-DEP acknowledges that it is familiar with UNDP's values and objectives and recognizes that its name and emblem may not be associated with any political or sectarian cause or otherwise used in a manner inconsistent with the status, reputation and neutrality of UNDP.

3. GDF-DEP may make presentations to its shareholders, internal budget officials as required about the fact of the contribution to UNDP. Any other use of the UNDP name or emblem, and any other form of recognition or acknowledgement and/or for public relations purposes of the contribution of GDF-DEP, shall be subject to consultation between the Parties, and to prior written agreement of UNDP.

4. UNDP will report on the contribution to its Executive Board in accordance with its regular procedures regarding contributions from private donors. Other forms of recognition and acknowledgement of the contribution are subject to consultations between the Parties, but the manner of such recognition and acknowledgement shall be determined at the sole discretion of UNDP.

ARTICLE VIII. COMPLETION OF THE AGREEMENT

1. UNDP shall notify GDF-DEP on the completion of all the activities relating to the Project within 60 days from completion of the last activity. However, UNDP shall notify GDF-DEP on the completion of each activity within 60 days from such completion.
2. Notwithstanding the completion of the project, UNDP shall continue to hold unutilized payments until all commitments and liabilities incurred in the implementation of the project have been satisfied and Project activities brought to an orderly conclusion.
3. If the unutilized payments prove insufficient to meet such commitments and liabilities, UNDP shall notify GDF-DEP and consult with GDF-DEP on the manner in which such commitments and liabilities may be satisfied.
4. Any payments that remain unexpended after such commitments and liabilities have been satisfied shall be disposed of by UNDP in consultation with GDF-DEP.

ARTICLE IX. TERMINATION OF THE AGREEMENT

1. After consultations have taken place between the GDF-DEP, UNDP and the program country Government, and provided that the payments already received are, together with other funds available to the project, sufficient to meet all commitments and liabilities incurred in the execution of the project, this Agreement may be terminated by UNDP or by GDF-DEP. The Agreement shall cease to be in force 30 (thirty) days after either of the Parties have given notice in writing to the other Party of its decision to terminate the Agreement.
2. Notwithstanding termination of this Agreement, UNDP shall continue to hold unutilized payments and liabilities incurred in implementation of the project up to the date of termination have been satisfied and project activities brought to an orderly conclusion.
3. Any payments that remain unexpended after such commitments and liabilities have been satisfied shall be disposed of by UNDP in consultation with GDF-DEP.

ARTICLE X. AMENDMENT OF THE AGREEMENT

The Agreement may be amended through an exchange of letters between GDF-DEP and UNDP. The letters exchanged and mutually agreed upon shall become an integral part of this Agreement.

ARTICLE XI. SETTLEMENT OF DISPUTES

1. The parties shall use their best efforts to settle amicably any dispute, controversy or claim arising out of, or relating to this agreement or the breach, termination or invalidity thereof. Where the parties wish to seek such an amicable settlement through conciliation, the conciliation shall take place, in accordance with the UNCITRAL Conciliation Rules then obtaining, or according to such procedure as may be agreed between the parties.
2. Any dispute, controversy or claim between the Parties arising out of or relating to this agreement or the breach, termination or invalidity thereof, unless settled amicably under the

Handwritten initials:
NB
NB

preceding paragraph within sixty (60) days after receipt by one Party of the other Party's request for such amicable settlement, shall be referred by either party to arbitration in accordance with the UNCITRAL Arbitration Rules then obtaining. The arbitral tribunal shall have no authority to award punitive damages.

The parties shall be bound by any arbitration award rendered as a result of such arbitration as the final adjudication of any such controversy, claim or dispute.

ARTICLE XII. PRIVILEGES AND IMMUNITIES

Nothing in this agreement shall be deemed a waiver, express or implied, of any of the privileges and immunities of the United Nations, including UNDP.

ARTICLE XIII. NOTICES

All notices to be sent by a Party to the other in connection with this Agreement shall be validly sent by special courier, hand delivery with receipt, or telefax and shall be sent to the other Party at the address set forth below or at such other address as the Party concerned shall communicate as required, by means of written notification to the other Party:

For UNDP: Nesma Brahim

For GDF-DEP: Antoine Augustin, Cc: See Annexe 2

ARTICLE XIV. ENTRY INTO FORCE

This Agreement shall enter into force upon signature and deposit by the GDF-DEP of the first contribution-payment to be made in accordance with the schedule of payments set out in Article I, paragraph 1 of this Agreement.

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, being duly authorized thereto, have signed the present Agreement in the English language in two original copies.

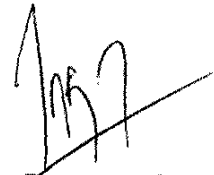
For GDF-DEP

For the United Nations Development Programme



*Name : **Didier Holleaux**
Title: Vice President*

Date :



*Name : **Marc Destanne de Bernis**
Title: UNDP Resident Representative and
UN Resident Coordinator*

Date :

ANNEXE I

ACTIVITES SUPPORTED BY GDF-DEP AND ASSOCIATED FUNDING

This selection and the linked subventions are to be updated when necessary and at least one time a year when PNUD prepares the annual program for the next year.

Figures are in US\$

The ratio for the computation was given by PNUD with 1€ = 1.272 US\$

	2007	2008
Création d'ateliers d'alphabétisation, de couture, coiffure et autres activités féminines	31 800	19 080
Augmentation du nombre de salles de classes et équipement	6 360	
Fonçages de puits et forages nouveaux	12 720	12 720
Traitement des eaux de forages de Charouine	6 360	19 080
Installation et équipement de salles de soins	12 720	25 440
Séminaire et campagne de sensibilisation sur les maladies tropicales, Sida et sur la contraception	8 904	
Actions médicales	9 540	
Mise en place du dispositif de micro-crédit	12 720	12 720
TOTAL	101 124	89 040

GROSS TOTAL FOR THE AGREEMENT : 190 164 US\$

ANNEXE 2

CONTACT PERSONS SELECTED BY GDF-DEP TO FOLLOW THE VARIOUS ASPECTS OF THIS AGREEMENT

GDF-DEP gives powers to the following persons (see table below) to insure the proper implementation and follow-up of the present Agreement.

GDF-DEP will update this table when required, and inform the relevant persons of UNPD.

Michel BAYLE is the "Coordonateur pour GDF du Plan d'Accompagnement Touat", and is therefore entitled to be involved in all aspects of the project.

CODEGAZ is a Non-Governmental Organization, humanitarian association of the Gaz de France's staff. The person of CODEGAZ in charge to represent GDF-DEP receives the full power to act as a GDF-DEP person.

	GDF-DEP	CODEGAZ
GENERAL :		
Agreement implementation	Antoine AUGUSTIN Jérôme JACQUEMONT	
Attendance to meetings organized by PNUD	Antoine AUGUSTIN Jérôme JACQUEMONT Robert ARGOLAS	Michel LEBLANC François GUILLEMINOT
Authorization of payment to PNUD	Jérôme JACQUEMONT Gilbert MEUNIER	Michel LEBLANC François GUILLEMINOT
Follow-up and assessment of financial and technical reporting from PNUD	Jérôme JACQUEMONT Robert ARGOLAS	Michel LEBLANC François GUILLEMINOT
Preparation of annual program of the Agreement	Jérôme JACQUEMONT Robert ARGOLAS	Michel LEBLANC François GUILLEMINOT
Detailed monitoring of activities if relevant, including on site actions	Jérôme JACQUEMONT Robert ARGOLAS	Michel LEBLANC François GUILLEMINOT
Support to PNUD for organization of detailed activities if relevant	Jérôme JACQUEMONT Robert ARGOLAS	Michel LEBLANC François GUILLEMINOT
ACTIVITIES :		
Création d'ateliers d'alphabétisation, de couture, coiffure et autres activités féminines		Anne.L TUCHOLSKI Nora NEDJAR
Augmentation du nombre de salles de classes et équipement		Michel LEBLANC
Fonçages de puits et forages nouveaux		José LOPEZ Alain MONNET
Traitement des eaux de forages de Charouine		José LOPEZ Alain MONNET
Installation et équipement de salles de soins		Pierre BRESSON Françoise PANTHIER
Séminaire et campagne de sensibilisation sur les maladies tropicales, Sida et sur la contraception		Pierre BRESSON Françoise PANTHIER
Actions médicales		Pierre BRESSON Françoise PANTHIER
Mise en place du dispositif de micro-crédit		Michel LEBLANC Anne L. TUCHOLSKI

R DH
NB